

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD

Le gouvernement, témoignant d'un profond mépris pour les syndicats et leur rôle, vient d'annoncer sa volonté de supprimer des milliers d'instances paritaires dans la Fonction publique. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des accords de Bercy de 2008 que FO n'a pas signés. Elles éclairent les enjeux du «nouveau contrat social avec les agents de la Fonction publique» que le gouvernement veut imposer, afin de substituer le contrat au statut, pousser vers la sortie des milliers d'agents à travers un plan de départs dits « volontaires » et individualiser les rémunérations, remettant en cause la conception républicaine de la Fonction publique.

La FNEC-FP FO rappelle son attachement indéfectible à la fonction publique et au statut de fonctionnaire, garant d'égalité et de démocratie. Il exige le maintien du paritarisme dans les CAP et son rétablissement dans les CT et les CHSCT. La FNEC-FP FO exige le maintien de ces trois instances avec toutes leurs prérogatives en matière de droit à mutation, de déroulement de carrière, de dotation en postes et donc en personnels.

Sur la question des retraites, alors que le calendrier se précise et que les projets remettent en cause la retraite par répartition et la solidarité collective, Force Ouvrière refuse toute création de « régime unique » et revendique le maintien de tous les régimes existants et notamment du Code des pensions civiles et militaires, le maintien du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois.

A cette occasion, nous nous félicitons de l'unité des organisations syndicales départementales du 1^{er} degré face à la méthode de « concertation » imposée par vos services lors du CTSD du 2 juillet. En votant unanimement contre votre projet de carte scolaire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous dénonçons à la fois le fond (fermetures de classes en cette fin d'année scolaire, non ouvertures, non-respect des seuils...) mais également la forme : absence de communication des documents de travail en amont et durant l'instance, non-respect des décisions prises en groupe de travail, non prise en compte des effectifs réactualisés par les remontées des directeurs, non-respect du délai légal de convocation du CTSD de repli... Ces opacités ont entravé le travail des représentants du personnels au CTSD et ont nui à la transparence des opérations.

FO a toujours dénoncé le « dialogue social » qui impose la concertation en lieu et place à la négociation sur les revendications. Les instances du 1^{er} degré et leurs règlements intérieurs doivent être respectés et elles ne doivent pas se résumer à de simples chambres d'enregistrement de décisions opaques et arbitraires.

A l'occasion de ce CTSD de repli, la FNEC FP FO vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir reconsidérer les situations d'écoles que nous allons vous présenter de nouveau, en plus des situations qui restent à arbitrer (Albert Camus à Arles, Jacques Prévert à Gardanne, Frédéric Mistral à Berre et Canourgues à Salon)

Pour la FNEC FP FO 13, il est inconcevable de fermer des classes alors que la prochaine rentrée a été préparée et que des dizaines de collègues seraient victimes de mesures de carte scolaire alors qu'ils sont en congés scolaires.

Nous attirons votre attention sur la question des CP et CE1 dédoublés, mis en place sans aucun texte réglementaire et contrairement au décret de 1989 sur la direction d'école. La conséquence de ce dispositif, mis en place sans moyens supplémentaires, ne doit pas conduire au non-respect des seuils départementaux en vigueur ou à une nouvelle augmentation des effectifs dans les autres classes. Le dispositif de CP et CE1 dédoublés, c'est déshabiller Pierre, Paul et Louis pour habiller Jacques. De plus, la décision prise par vos services de relèver des seuils jusqu'à 15 élèves (25 en co-intervention) entraîne mécaniquement des non ouvertures pourtant prévues au CTSD de février, avec pour conséquence des replis de collègues qui ont obtenu ces postes au mouvement à titre définitif. Cela n'est pas acceptable !

Nous avons été amenés à déposer un préavis de grève pour permettre aux personnels d'être entendus. Enseignants, nous défendons nos conditions de travail ; les parents sont à nos côtés pour défendre les conditions d'étude et d'accueil de leurs enfants.

Ensemble nous demandons l'ouverture des classes nécessaires et la diminution des effectifs par classe ; contre toutes fermetures annoncées ; pour la création de postes de remplaçants en nombre suffisant pour assurer tous les remplacements ; contre la réquisition des brigades REP+ sur des remplacements hors missions de formation REP+ ; contre le recrutement de personnel enseignants contractuels et pour l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur des besoins.

Je vous remercie de votre attention.